

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adhésion de collectivités et de groupements au Syndicat mixte au titre de sa compétence en matière d'accompagnement à la valorisation des données publiques

Le vingt-quatre (24) juin deux mille vingt-six, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique s'est réuni à Lens, dans les locaux du Louvre-Lens, sur convocation en date du dix-huit (18) juin deux mille vingt-six, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	☒	☐	☐	
	Mme Emilie BOMMART	☐	☐	☒	M. HEUSELE
	M. Christophe COULON	☒	☐	☐	
	M. Luc FOUTRY	☐	☐	☒	
	M. Alban HEUSELE	☒	☐	☐	
	M. Yvan HUTCHINSON	☐	☐	☒	M. COULON
	M. Jean-Michel MICHALAK	☒	☐	☐	
	M. Ludovic ROHART	☐	☐	☒	M. MICHALAK
	M. Ghislain TETARD	☒	☐	☐	
	M. Benoît TIRMARCHE	☒	☐	☐	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	☐	☐	☒	
	M. Luc MONNET	☒	☐	☐	
	Mme Marie-Paule ROUSSELLE	☐	☐	☒	
	Mme Marie SANDRA	☐	☐	☒	Mme VANPEENE
	Mme Anne VANPEENE	☒	☐	☐	
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	☐	☐	☒	M. MONNET
	M. Jean-Claude DISSAUX	☐	☐	☒	Mme MESSEANNE
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	☒	☐	☐	
	Mme Véronique THIEBAUT	☐	☐	☒	M. TIRMARCHE
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	☐	☐	☒	
Collège ENT ⁽¹⁾	M. Benjamin DENOYELLE	☒	☐	☐	
	M. Vincent DUCOURAU	☐	☐	☒	
Collège données publiques ⁽²⁾	M. Alain DUCHESNE	☒	☐	☐	
	M. Christian LEROY	☐	☐	☒	
		11	0	13	7

(1) Usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif

(2) Accompagnement pour la valorisation des données publiques

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat, et notamment l'article 4.3 relatif à la compétence du Syndicat en matière d'accompagnement pour la valorisation des données publiques ;

Vu les annexes 1 et 2 des statuts du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique ;

Vu les délibérations pour l'adhésion au Syndicat mixte au titre de sa compétence « accompagnement pour la valorisation des données publiques » prises par ces collectivités.

Considérant que les assemblées délibérantes de ces collectivités et groupements ont approuvé leur adhésion au Syndicat mixte pour l'exercice de sa compétence en matière d'Accompagnement pour la valorisation des données publiques ;

Considérant que, à la suite de l'adhésion de ces collectivités et groupements au Syndicat mixte, ce dernier aura la charge de la mise en œuvre de la compétence sur leurs territoires, en contrepartie d'une contribution financière annuelle des membres aux ressources du Syndicat, fixée par délibération du Comité syndical sur la base des critères fixés par le Syndicat et des missions réalisées par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de sa compétence sur le territoire des membres considérés.

**Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,**

DECIDE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion des collectivités et groupements suivants au Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence « accompagnement pour la valorisation des données publiques ».

- Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane
- Syndicat intercommunal d'adduction et de distribution d'eau potable de la Vallée de La Ternoise

Communes :

Anvin	Flers	Récourt
Arnèke	Frémicourt	Saint-Amand
Aubencheul-au-Bac	Frencq	Saint-Aubin
Avesnes-les-Aubert	Frévent	Saint-Georges
Bancourt	Grigny	Saint-Souplet
Beaulencourt	Halloy	Senlecques
Bellinghem	Hendecourt-lès-Cagnicourt	Steenwerck
Bermerain	Hervelinghen	Thun-Saint-Amand
Béwillers	Lez-Fontaine	Tingry
Carly	Montay	Vendin-lès-Béthune
Cattenières	Noyelles-sous-Bellonne	Wormhout
Conchil-le-Temple	Pommereuil	Zuytpeene
Dimont	Pommereuil	
Estevelles	Ramillies	

ARTICLE 2 : APPROUVE les annexes 1 et 2 des statuts conformément aux documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment à procéder à la transmission de la délibération aux collectivités et groupements concernés.

Annexes : Annexes 1 et 2 aux statuts du Syndicat mixte

Adopté par :

Voix pour :	18
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	18

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON

